

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

ENQUÊTE PRODUCTION DES ENTREPRISES 2018

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Nom Insee : enquête Production des entreprises 2018

2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles, et Direction des études et synthèses économiques, Département des comptes nationaux

3. Service réalisant la collecte

Insee, Direction régionale de Normandie, Service statistiques national des entreprises (SSNE)

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est nouvelle.

Il s'agit de la seconde partie d'une opération conçue globalement, comportant deux enquêtes, la première étant l'enquête Achats des entreprises 2017 et la seconde étant une enquête Production des entreprises, à réaliser en 2019. Un avis d'opportunité global pour cette opération « achats productions » a été accordé le 29 septembre 2017 et l'enquête Achats des entreprises 2017 a obtenu le label de conformité avec obligation, le 29 mai 2018.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet, l'enquête est nouvelle.

6. Objectifs généraux de l'enquête - principaux thèmes abordés

L'enquête doit permettre d'améliorer et pérenniser les estimations de croissance du PIB, dans un contexte d'évolution des statistiques d'entreprises.

Il s'agit de recueillir l'information nécessaire à la ventilation par produit du chiffre d'affaires au niveau des unités légales (UL), dans la mesure où cette information n'est plus disponible pour ces unités dans le cadre de la mise en place du profilage. En effet, dans l'approche « demande » des comptes nationaux, la production nationale de chaque produit est nécessaire à l'équilibrage avec ses emplois. Or, dans le cadre du profilage, la ventilation branche de certaines entreprises profilées (EP) de la cible 1 n'est plus disponible au niveau UL. Le « volet production » de l'enquête permettra donc de reconstituer cette information perdue.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le concept d'entreprises profilées ne permet plus de se conformer parfaitement au SEC (système européen des comptes nationaux et régionaux), qui impose que les flux de production et de consommations intermédiaires soient mesurés au niveau des unités d'activité économique locale (UAEL) : en France, les UAEL ne sont pas observées et correspondent à des unités fictives de production homogène, dont la production est estimée à partir de la ventilation de la production des unités légales. Or, avec le profilage, de nombreux flux sont « engloutis » par la consolidation, alors qu'ils devraient être retracés, sauf dans certains cas d'activités auxiliaires, absorbées à bon escient du point de vue du SEC.

Dans ce cadre, le volet « production » de l'enquête doit permettre de récupérer la ventilation du chiffre d'affaires par branche d'activité auprès des UL logées dans des entreprises profilées (EP) pour lesquelles la ventilation branche n'est désormais plus disponible au niveau UL mais au niveau EP seul.

La ventilation de la production en branche permet de faire le lien entre les données d'Esane (dispositif d'élaboration des statistiques structurelles d'entreprises) en secteur et les équilibres ressources emplois en produit : en ce sens, elle constitue également un élément clé de la cohérence des différences approches du PIB.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le volet « production » de l'enquête vient en complément des enquêtes de branches ESA-EAP : en effet, pour la cible 1 des entreprises profilées, les réponses à l'ESA-EAP sont fournies selon le choix du groupe soit au niveau UL, soit au niveau EP : ainsi, la ventilation par branche en UL n'est plus disponible pour un certain nombre d'UL et doit être reconstituée pour les besoins de la comptabilité nationale.

L'enquête Production des entreprises 2018, couplée avec l'enquête Achats des entreprises 2017, s'inscrivent dans l'ensemble de la statistique d'entreprises permettant d'alimenter les comptes nationaux : Esane, enquêtes de branches, données de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour les entreprises financières. Elles permettront notamment d'améliorer la robustesse et la cohérence du tableau des entrées sorties.

9. Unité(s) statistique(s)

L'enquête est réalisée au niveau UL puisque le niveau de détail exigé par le système européen des comptes (SEC). L'unité pour les comptes : unité d'activité économique au niveau local (UAEL) est en France assimilé à l'UL.

L'échantillon envisagé est de 1 500 unités.

10. Champ statistique couvert par l'enquête

Les UL logées en EP de la cible 1 pour lesquelles la ventilation du chiffre d'affaires par branche n'est pas connue. Cela représente un peu plus de 4 000 unités légales réparties dans un peu moins d'une centaine d'EP (données 2016, l'échantillon sera défini à partir des données 2018). Compte tenu des travaux en cours pour interroger les entreprises en UL *via* l'enquête annuelle de production (EAP), les entreprises industrielles de la cible 1 seront exclues du champ. L'information en UL sera disponible au plus tard en 2021.

11. Champ géographique de l'enquête

France entière (yc DOM, mais hors Mayotte).

12. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est le répertoire Sirius.

Les UL enquêtées seront choisies pour leur représentativité au sein des branches d'activité et si possible également pour leur représentativité au sein de chaque EP. Il s'agit d'abord de couvrir de bonne façon le CA par branche concernée, compte tenu de ce que les UL du champ représentent par rapport au CA total de la branche. Compte tenu de l'utilisation des données, ces UL seront choisies en suivant des critères aussi proches que possible des critères utilisés (exhaustivité, taux de sondage) dans les enquêtes ESA.

13. Mode de collecte

Par Internet (et voie postale à la demande de l'unité enquêtée). Le volet « production » sera une « vague » supplémentaire et spécifique de la collecte des ESA (enquêtes sectorielles annuelles).

Plus précisément, l'ESA sera collectée *via* Coltrane à partir de 2009, avec des questionnaires rénovés. Le travail d'intégration d'un questionnaire pour l'ESA est conséquent, celui-ci est repris pour le volet production. L'outil de collecte sera également le même (Coltrane).

14. Date et périodicité de la collecte

La collecte de l'enquête débutera en septembre 2019.

Sa durée sera de l'ordre de 4 mois, y compris 2 ou 3 relances.

La périodicité envisagée est de 5 ans.

L'opération suivante devrait porter sur 2022 ou 2023, et donc être collectée en 2023 ou 2024.

15. Contraintes imposées à l'enquête – temps de réponse

Le temps de réponse médian visé est d'une heure, au regard des pratiques observées pour les ESA. Ce temps sera mieux estimé après la première collecte des ESA via Coltrane lors de la campagne 2019. En effet, les questionnaires du volet production et des ESA sont identiques.

16. Instances de concertation (comitologie)

Un comité de concertation avec des représentants extérieurs s'est déroulé en octobre 2017. L'ensemble de l'opération « achats production » y a été présenté. Ont été conviés des représentants des organisations syndicales, des agents des services statistiques ministériels en particulier les services producteurs des comptes satellites, la Direction générale du Trésor ainsi que des membres de l'Association de comptabilité nationale.

En outre, un comité de pilotage interne regroupant Direction des statistiques d'entreprises et Département des comptes nationaux, se réunit régulièrement pour examiner la pertinence et l'organisation de l'enquête.

Le volet « production » fournit une information à usage interne pour l'Insee, avec comme objectif final un TES de la meilleure qualité possible. Le rapport de l'inspection générale, « Conséquences du profilage sur les comptes nationaux » exposait comme recommandable de procéder à une opération comme le volet production tous les cinq ans, pour garantir une bonne qualité d'information utile aux comptes nationaux quand la ventilation de la production par branche des UL des EP de la cible 1. Cette recommandation a été validée par le comité de direction de l'Insee du 17 décembre 2017.

17. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats seront intégrés aux comptes nationaux diffusés sur Internet à l'occasion du prochain changement de base, au début des années 2020.

Le volet « production » fournit des informations à usage interne pour l'Insee. Par ailleurs, compte tenu de la complexité et de l'importance de l'opération, des travaux méthodologiques seront entrepris et donneront lieu à publication.

18. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête, volet production

Les moyens humains (en ETP) sont évalués de la façon suivante :

	A	B	C
Préparation de l'enquête	2,5		
Collecte	1,15	1	1
Post-Collecte	1		

Par ailleurs, le budget prévisionnel d'édition, d'affranchissement et de téléphone avoisine 5 000 euros.